

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 février 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Bernard BERTHELIER, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Mireille LABORIE), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Christian POULHES), David LOPEZ (représenté par Elisa BASTIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_003 : MARCHES / MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Le marché de fourniture pour l'acquisition de compteurs d'eau potable arrivant à échéance d'ici mai 2024, une nouvelle consultation doit être lancée. Celle-ci concerne la fourniture de compteurs de distribution intégrant une tête émettrice compatible avec le système de radio-relève actuellement utilisé, ainsi que des compteurs de production et de sectorisation.

Le marché n'est pas alloti. Il est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché et pourra être reconduit tacitement par périodes successives de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 3 années.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sur la base des montants minimum et maximum présentés dans le tableau ci-après :

	Montant minimum annuel commun à toutes les périodes	Montant maximum annuel commun à toutes les périodes

Montant annuel	80 000,00 € HT	280 000,00 € HT
Montant durée totale (4 ans)	320 000,00 € HT	1 120 000,00 € HT

Pour déterminer et éventuellement choisir le mode de consultation, il convient de prendre en compte la valeur globale estimée du marché, y compris ses périodes de reconduction. Sur ces bases, le montant total estimatif s'élève à 1 120 000 € HT.

Conformément aux dispositions de l'article L.1212-1 du Code de la Commande Publique, cette consultation sera lancée selon les principes applicables aux entités adjudicatrices du fiat que la Collectivité exerce une activité d'opérateur de réseaux, telle que définie par l'article L.1213-3 4° dudit Code.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de procéder à la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, en vue de l'acquisition de compteurs d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de lancer la procédure de marché public en vue de l'acquisition de compteurs d'eau ;
- d'adopter la décomposition financière figurant dans le tableau ci-dessous :

	Montant minimum sur la durée totale du marché	Montant maximum sur la durée totale du marché
Montant	320 000,00 € HT	1 120 000,00 € HT

- d'approuver la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique pour l'acquisition de compteurs d'eau potable ;
- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer les marchés et tout document s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.